



Tribune libre

Expression de l'opposition

La Tribune Libre est un espace réservé à l'expression de l'opposition selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et soumis au respect de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse dans sa version consolidée du 19 novembre 2008. Les modalités d'attribution de cet espace sont fixées par le règlement intérieur approuvé par le conseil municipal le 1^{er} octobre 2020. La répartition de cet espace d'expression politique est faite à la proportionnelle du nombre de conseillers municipaux d'opposition, soit 150 signes par élu. Ainsi, le groupe « Territoires et Moissac Solidaires », composé de six conseillers municipaux, dispose d'un espace de 900 signes.

NB : la rédaction précise que la tribune est publiée telle qu'elle nous a été transmise.

Tous les Moissagais ont les mêmes besoins !

Notre intercommunalité est particulièrement touchée par la suppression des postes d'enseignants. A Moissac, l'école de la Mégère perd ainsi une classe. Il faut nous opposer à ces mesures qui une fois de plus viennent mettre en danger un service public vital. Mais il faut aussi se garder d'opposer les Moissagais. La question n'est pas de savoir s'il faut enlever de l'argent et des postes dans les écoles de centre ville en Réseau d'Éducation Prioritaire pour les mettre dans les écoles rurales comme l'affirme l'extrême droite, mais de se rendre compte que, dans les deux cas, les besoins sont identiques.

Aujourd'hui la mairie peut agir en re-définissant la carte scolaire, elle peut prévoir les baisses d'effectifs dans certains écoles et les compenser en découpant différemment la répartition des élèves. Encore faut-il s'en donner les moyens...

territoires-et-moissac.fr